

Argentine • Arménie • Bénin • Bolivie • Cameroun • Chili • Chine • Colombie • Côte d'Ivoire • Égypte • Gambie • Inde • Italie • Mauritanie • Mexique • Népal • Ouzbékistan • Pérou • République tchèque • Roumanie • Thaïlande • Togo • Tunisie • Uruguay • Venezuela • Vietnam • Yémen

10ans

Convention France-UNESCO pour le patrimoine



Burkina Faso • Espagne • France • Grèce • Hongrie • Indonésie • Italie • Japon • Kazakhstan • Liban • Lituanie • Malaisie • Maldives • Maroc • Mexique • Monténégro • Norvège • Ouzbékistan • Pays-Bas • Pérou • République tchèque • Roumanie • Royaume-Uni • Russie • Salvador • Sénégal • Serbie • Slovaquie • Thaïlande • Tunisie • Uruguay • Venezuela • Vietnam • Yémen

Des savoir-faire français au service
de la sauvegarde du patrimoine dans le monde

Convention France-UNESCO pour le patrimoine

Le secrétariat de la Convention France-UNESCO est conjointement assuré pour l'UNESCO par le Centre du patrimoine mondial et pour la France par la direction de l'Architecture et du Patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication.

Secrétariat

Guy Debonnet, Unité des projets spéciaux,
Centre du patrimoine mondial, Secteur de la culture
Isabelle Longuet, Direction de l'architecture et du patrimoine,
ministère de la Culture et de la Communication

Spécialistes adjointes de programme

Marie-Noël Tournoux
Emmanuelle Robert
Arianna Ardesi

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire

Fabienne Meyer, mise à disposition

Coordination éditoriale

Arianna Ardesi, Isabelle Longuet, Emmanuelle Robert, Marie-Noël Tournoux

Rédactions témoignages

Maamoun Adbulkarim, Hamady Bocoum,
Michel Brodovitch, Jean-Michel Moulod, Mohamed Ould-Khattar,
Adama Sissouma, Paul Trouilloud, Minja Yang

Assistance éditoriale

Laurent Bruel
Patrick d'Andlau, Claire Jehl (stagiaires)

Traduction

Jane Degeorge et Jennifer White

Imprimeur

Chirat

Design et conception



Paris 17 - Tél. : 01 42 67 67 90

© UNESCO 2009

Cet ouvrage a été réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire dans le cadre de la Convention France-UNESCO.

<http://whc.unesco.org>

Crédits photos

Les chiffres renvoient aux photos des pages 8 à 39

Les lettres renvoient aux photos des pages 40 à 43

© UNESCO/Francesco Bandarin [b] [u]
© UNESCO/Véronique Dauge [a]
© UNESCO/Hana Ouak [81] [83]
© UNESCO/Andrianaivoarivony Rafolo [d]
© UNESCO/Marielle Richon [k]
© UNESCO/Nuria Sanz [h]
© UNESCO/Jasmina Sopova [c]
© UNESCO/Junaid Sorosh-Wali [v]
© UNESCO/Francis Tack [p]
© UNESCO/M&G Therin-Weise [4] [i]
© UNESCO/Anastasia Tzigounaki [r]
© UNESCO/Gilles Walusinski [1] [7] [16] [34-38] [66] [71]
© UNESCO/Éditions UNESCO – Nelly Riedel [40]
© Felipe Aloceba [86]
© Barbara Blanchard [85] [87]
© CRATerre-Ensag [12] [15] [74-79] [f]
© Nicolas Chorier [50]
© Felipe Delmont [53]
© Nicolas Fiévé [39] [42] [43]
© Marc Heller [60] [5] [9]
© Laboratoire PRODIG [41]
© Lâm Duc Hiên [3] [6] [10] [51] [54-56] [58] [59] [61-64] [69] [70]
© Bénédicte Leclercq [2] [13] [17] [27] [57] [x]
© Bertrand Limbour [88-90] [n]
© Jean-Michel Pérignon [84]
© Laurent Rampon [8]
© Simone Ricca [21-26]
© Marie-Noël Tournoux [18-20] [e] [t]
© Paul Trouilloud [44-49] [65] [91]
© UICN/Geoffroy Mauvais [14] [28-32]
© Sacred Sites/Martin Gray [q]
© Our Place - The World Heritage Collection [s]
© DR [11] [52] [67] [68] [72] [73] [80] [82] [g] [j] [l] [m] [o]

Couverture, recto, de g. à d. © : UNESCO/Anastasia Tzigounaki, Felipe Delmont, UNESCO/Francis Tack, Bénédicte Leclercq

Couverture, verso, de g. à d. © : UNESCO/Nuria Sanz, Marie-Noël Tournoux, UICN/Geoffroy Mauvais, UNESCO/Véronique Dauge

Table des matières

Introduction

<i>Francesco Bandarin</i>	4
<i>Françoise Rivière</i>	5
<i>Catherine Colonna</i>	7
Un outil au service du patrimoine	8
Une convergence de partenaires	
Les projets	
L'importance des collectivités locales	
L'effet de levier	

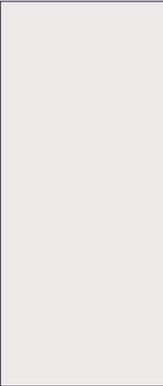
Actions 1 **Le soutien à la Convention du patrimoine mondial**

• Sites mégalithiques de Sénégambie : assistance préparatoire	14
• Villages antiques du nord de la Syrie : assistance préparatoire	16
• Forêts humides de l'Atsinanana, Madagascar : assistance préparatoire	18
• Saint-Louis du Sénégal : soutien à la conservation du patrimoine de la ville et à la coopération décentralisée avec Lille Métropole Communauté urbaine	20
• « Atlas historique de Kyôto – Analyse spatiale des systèmes de mémoire d'une ville, de son architecture et de son paysage urbain »	22
• Hampi, Inde : accompagnement à l'élaboration du plan de conservation et de gestion ..	24
• Luang Prabang, Laos : soutien à la conservation et gestion de la ville	26

Actions 2 **Projets thématiques**

• Niger-Loire : gouvernance et culture	30
• Gestion durable du patrimoine mondial pour la réduction de la pauvreté	32
• Renforcement des capacités des collectivités locales africaines dans le domaine de la protection et mise en valeur du patrimoine	34
• Inventaires du patrimoine culturel : une action coordonnée pour les pays du Grand Maghreb	36
• Soutien à la politique de conservation des villes historiques en Inde	38

1999-2009 – Liste des projets soutenus ou mis en œuvre	40
Point de vue de l'élus / <i>Yves Dauge</i>	45
Partenaires de la CFU	46
Remerciements	48



La France possède une grande diversité de patrimoine et une longue histoire de conservation et de mise en valeur qui s'appuie sur une politique culturelle active. L'intérêt pour le patrimoine est devenu en soi un trait important de la culture française.

La France a été un membre très actif dans l'élaboration de la Convention du patrimoine mondial, et, depuis son adoption en novembre 1972 durant la Conférence générale de l'UNESCO, un partenaire très impliqué dans la mise en œuvre de la Convention. Elle a été membre du Comité du patrimoine mondial et de son bureau.

Afin de renforcer la coopération internationale, un des éléments clés de la Convention de 1972, la France a souhaité offrir un soutien technique et financier spécifique pour la conservation et la gestion du patrimoine matériel, et du patrimoine mondial en particulier. Depuis dix ans, dans le cadre de la Convention France-UNESCO pour le patrimoine, le Centre du patrimoine mondial a développé une centaine d'activités sur le long terme, portant principalement sur le patrimoine urbain, la gouvernance et la mise en valeur des sites.

L'avenir sera riche en défis. Poursuivre la sensibilisation, maîtriser les excès, prétendre à l'exemplarité, encourager la prise en compte du patrimoine comme une ressource vivante à intégrer dans un développement durable, et ce, plus particulièrement encore dans le contexte des sites urbains. Cette publication retrace le montage et la réalisation de ce programme de solidarité internationale en faveur du patrimoine, dans l'espoir qu'il se poursuive et inspire des actions similaires.

Francesco Bandarin

Directeur

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

La France a toujours été un des grands partenaires de l'UNESCO en termes de politique patrimoniale et de contribution technique et financière, et la signature d'une convention de coopération entre le gouvernement français et l'UNESCO, en 1997, témoigne de la volonté de donner une dimension nouvelle à leur collaboration.

La Convention France-UNESCO contribue à développer des actions concrètes dans le cadre des grands objectifs des Nations unies et des conventions de l'UNESCO.

Le dispositif de la Convention France-UNESCO a permis d'expérimenter et d'explorer un nouveau mode de coopération internationale, associant de manière innovante des acteurs bi- et multilatéraux. Elle permet de fournir une impulsion pour monter des projets en lien avec d'autres partenaires, en particulier des agences de développement. Elle s'avère être un outil efficace pour répondre aux enjeux de la décentralisation, à travers l'implication des autorités locales dans l'ensemble des projets, le soutien apporté au montage d'accords de coopération décentralisée sous l'égide de l'UNESCO et la sensibilisation des réseaux de collectivités locales.

Son approche résolument opérationnelle lui permet de répondre de façon directe aux besoins exprimés localement, et notamment aux besoins de renforcement des compétences, enjeu essentiel des projets menés.

Cette nouvelle approche de la coopération internationale offre des réponses ciblées aux nombreux défis concernant la préservation du patrimoine et des ressources culturelles dans les pays en développement.

Françoise Rivière

Sous-directeur général pour la Culture, UNESCO



6

Depuis toujours, la France est engagée aux côtés de l'UNESCO dans son action pour le patrimoine, qu'il s'agisse du spectaculaire sauvetage des temples de Nubie, de la sauvegarde d'Angkor ou de l'ultime élan pour tenter d'éviter la destruction des bouddhas de Bamiyan. Notre pays a, en la matière, une longue tradition nationale et internationale. Partie à la Convention du patrimoine mondial depuis 1975, il a depuis lors contribué activement à sa mise en œuvre, dont l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne représente que l'aspect le plus visible, comparé aux réflexions de substance qui modifient en profondeur sa perception et son application concrète. Sur le plan national, la législation française et les dispositifs qui en découlent garantissent au patrimoine en tant que bien public une protection efficace, innovante et évolutive. Ils assurent aussi à notre pays des bases solides pour les missions de coopération internationale qui sont traditionnellement au cœur de ses politiques.

Avec la Convention de coopération France-UNESCO pour le patrimoine de 1997, une nouvelle étape a été franchie, inscrivant dans le cadre multilatéral des projets bilatéraux de coopération et marquant parallèlement le renforcement des liens avec l'organisation internationale.

Dans son action, la Convention France-UNESCO s'enrichit des savoir-faire et champs d'intervention respectifs des ministères partenaires. Le ministère des Affaires étrangères et européennes soutient la coopération nord-sud au travers de l'appui à la coopération décentralisée, de la contribution à la réflexion sur le développement des villes, de la recherche archéologique, de l'appui à la diversité culturelle ; le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire offre des capacités d'expertise dans le domaine de l'urbain et de l'habitat, des paysages et des sites, de la gestion de l'eau et du vivant, des risques, dans une perspective de développement durable. Le ministère de la Culture et de la Communication met à disposition ses compétences en matière de protection et mise en valeur du patrimoine et de promotion d'une architecture contemporaine de qualité. L'Agence française de développement mobilise ses capacités opérationnelles et financières. La cinquantaine de partenaires institutionnels et associatifs qui ont rejoint les trois départements ministériels initialement associés témoigne de la vitalité de cet instrument et de sa remarquable capacité à mobiliser et à élargir son champ d'action. Les quelque cent projets qui ont vu le jour grâce à cette convention n'auraient pu être menés à bien sans l'engagement et l'expertise de nos professionnels du patrimoine. Ils concourent par leur action au rayonnement culturel de notre pays ainsi qu'à l'expression de sa volonté de solidarité.

Catherine Colonna

Ambassadrice

Déléguée permanente de la France auprès de l'UNESCO

_Un outil **au service du patrimoi**



ne

Le patrimoine est devenu un enjeu de développement depuis quelques années. Non seulement parce qu'il constitue un potentiel économique, notamment grâce au tourisme, mais aussi, dans un autre registre, parce qu'il contribue à assurer la continuité de l'identité d'un peuple, d'un territoire. Il représente, tant pour les autorités d'un pays que pour ses habitants, un moyen d'affirmer sa différence, un repère face aux mutations socio-économiques accélérées qui transforment les manières de vivre et les paysages. L'UNESCO a joué un rôle de première importance pour sa préservation à l'échelle mondiale.

— Une convergence de partenaires

La Convention France-UNESCO (CFU) pour le patrimoine architectural, urbain et paysager a été mise en place afin de répondre au « devoir de coopération de la communauté internationale pour la préservation du patrimoine », auquel nous engage la Convention du patrimoine mondial, pour assumer cette responsabilité partagée.

Signée en 1997 puis mise en œuvre en 1999, la CFU est un outil de coopération par lequel la France met à la disposition de l'UNESCO une assistance financière et technique. Elle est pilotée et gérée par trois

ministères : le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et le ministère de la Culture et de la Communication. L'Agence française de développement a plus récemment rejoint ce partenariat.

La CFU n'est pas un « fonds en dépôt » classique : son approche est autant relationnelle et professionnelle qu'institutionnelle et financière. Elle est guidée par une volonté d'actions communes, de partage d'expériences entre les États, sous l'égide de l'UNESCO ; à cette fin, sur ses projets, elle mobilise professionnels, experts et responsables du patrimoine et de la ville français.

Un comité mixte de coordination, qui réunit tous les partenaires, se réunit une fois par an pour définir des orientations et établir un programme d'actions. Le suivi de l'activité est assuré par un double secrétariat,



[2]

[1]

[1] Saint-Louis, Sénégal.

[2] Madagascar, site des forêts humides de l'Atsinanana.



[3]



[4]



[5]



[6]

d'une part, à l'UNESCO, le Centre du patrimoine mondial; d'autre part, au ministère de la Culture et de la Communication, la direction de l'architecture et du patrimoine.

_ Les projets

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, la CFU participe à la politique de rééquilibrage géographique et typologique de la Liste du patrimoine mondial en préparant de nouvelles candidatures, contribue à la gestion de certains sites qui connaissent des difficultés ainsi qu'à la tenue de séminaires et de formations.

La CFU développe aussi des actions plus larges, convergeant vers les Objectifs du Millénaire pour le développement définis par les Nations Unies: des

actions à long terme, pluridisciplinaires, qui permettent d'insérer le patrimoine dans les problématiques de développement intégrant la dimension sociale, la question des conditions de vie, celle de la gouvernance des territoires.

Une vingtaine de projets, ponctuels ou de long terme, sont suivis chaque année: identifiés sur la base des demandes formulées par les pays bénéficiaires, ils sont sélectionnés conjointement par l'UNESCO et les partenaires français, selon des priorités géographiques et thématiques. L'Afrique est l'une de ces priorités.

_ L'importance des collectivités locales

Une des particularités de l'intervention de la CFU est de monter des partenariats avec des collectivités territoriales françaises (villes, Régions), des associations de villes (Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et villes à secteurs sauvegardés, Association internationale des maires francophones) ainsi



[11]

Les projets abordent le patrimoine dans ses différentes composantes (patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel) et l'inscrivent dans une démarche territoriale: il s'agit d'identifier et de mettre en valeur les ressources d'un territoire.



[7]



[8]



[9]



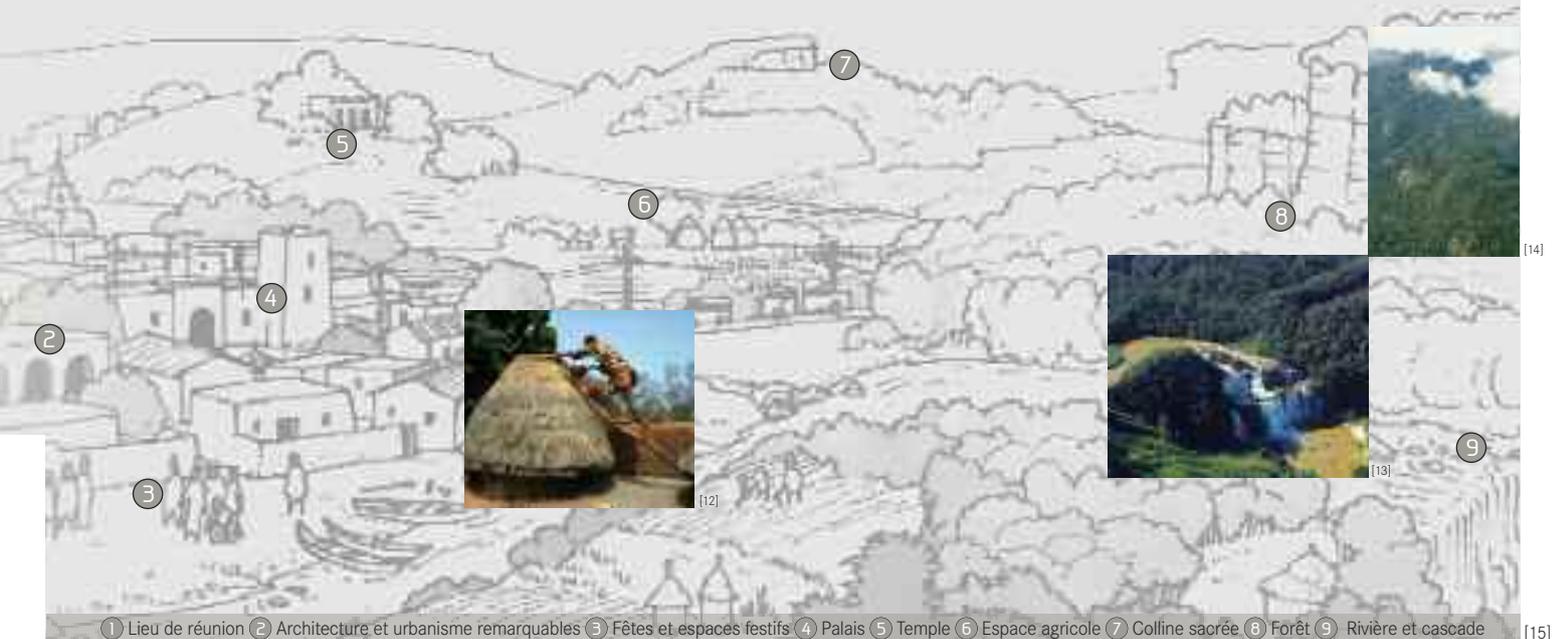
[10]

qu'avec les équipes des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'implication de ces acteurs du patrimoine est majeure, car elle offre l'échelle de proximité qui permet d'ancrer la préservation du patrimoine dans la durée, de l'articuler aux politiques sociales et urbaines locales, aux préoccupations des habitants. Cette participation des collectivités permet également de démultiplier notre capacité d'intervention.

_ L'effet de levier

Pour de nombreux projets, la CFU a apporté une contribution financière peu élevée quantitativement mais essentielle qualitativement, car ces fonds de démarrage ont permis d'associer et de mobiliser des bailleurs importants comme l'AFD et l'Union européenne. En dix ans, sur un budget d'environ 3,3 millions d'euros, l'UNESCO a pu mobiliser, dans le cadre de la CFU, plus de 18 millions d'euros.

11



[12]



[13]



[14]

Actions
1

Le soutien à la Convention
du **patrimoine mondial**





[16]

_ L'assistance préparatoire

Elle consiste à aider les pays à identifier les biens d'intérêt patrimonial qu'ils possèdent, puis ceux qui sont susceptibles d'être proposés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Cette première démarche provoque une prise de conscience de la valeur du patrimoine, et contribue à mettre en évidence la nécessité de sa sauvegarde.

Il s'agit aussi d'accompagner les autorités des pays partenaires dans l'établissement des candidatures à l'inscription, un processus long qui mobilise autant la connaissance que les domaines juridiques, économiques et sociaux. Par son action, la CFU participe à la mise en œuvre de la « Stratégie globale » du patrimoine mondial, lancée en 1994 par le Comité du patrimoine mondial, qui vise à rééquilibrer la Liste en termes de types de biens et de régions géographiques représentées. Elle encourage à ce titre la solidarité et les coopérations entre les sites, en particulier en direction des pays du Sud.

_ Le suivi de l'état de conservation des biens

La priorité de la Convention du patrimoine mondial est d'assurer la conservation des biens qui, par leur valeur universelle exceptionnelle, appartiennent à l'humanité tout entière. C'est la raison pour laquelle le Centre du patrimoine mondial exige que les États parties conçoivent et adoptent un plan de gestion



La Convention du patrimoine mondial protège à la fois les biens culturels et naturels. C'est la spécificité et le caractère innovant de cet outil normatif international.

[17]

pour chaque bien inscrit. Ce plan doit préciser les politiques de conservation, le cadre réglementaire de protection, les infrastructures et le personnel nécessaires à la gestion du site. Il doit également prévoir de sensibiliser les populations locales au patrimoine, de former des experts locaux à la conservation du patrimoine et mettre en place des plans de valorisation, notamment touristiques.

Les missions menées dans le cadre de la Convention France-UNESCO visent à accompagner les responsables locaux et nationaux dans ces différentes étapes. Le renforcement des capacités locales est un des moyens privilégiés d'intervention dans ce domaine.

[16] Pont Faidherbe, Saint-Louis, Sénégal.

SÉNÉGAMBIE

Sites mégalithiques de Sénégambie : assistance préparatoire

Sur un territoire d'environ 350 km de long et 100 km de large de part et d'autre de la frontière séparant la Gambie et le Sénégal, se tiennent une série de sites mégalithiques caractérisés par quatre grands types de monuments de pierres. Ces monuments sont des nécropoles dont le modèle n'est connu qu'en ces lieux.

L'intérêt du site a décidé la Direction du patrimoine du Sénégal à préparer une candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

À partir de 2001, quand la première mission s'est rendue sur place afin d'évaluer la valeur du site et son état général, la Convention France-UNESCO a apporté son appui technique



[19]

14

[18-20] Vues d'ensemble et détails des cercles mégalithiques.



[18]

à l'élaboration du dossier. La nature du site, son état de conservation et les éléments réunis pour l'inscription (bibliographie historique, textes relatifs à la législation de protection, cartographie du site) ne laissent déjà pas de doute quant à la valeur universelle de ces biens.

Cela dit, la complexité du dossier sur des éléments tels que la protection coordonnée entre les deux pays et les modalités de gestion à moyen et long termes ont nécessité un travail qui s'est prolongé sur plusieurs années.

En 2004, le laboratoire CRATerre (Centre international de la construction en terre – École d'architecture de Grenoble) a assisté les autorités nationales des deux pays, fortement engagées sur cette thématique (harmonisation du plan de gestion déjà engagé, assistance à la production de cartes et de relevés des sites, assistance à la mise en forme finale du dossier de nomination).

En janvier 2005, le dossier était déposé auprès du Centre du patrimoine mondial. Les sites mégalithiques de Sénégambie, biens transfrontaliers, ont été inscrits en 2006.

Un ouvrage sur les sites mégalithiques de Séné­gambie est en cours de finalisation ; il permettra de capitaliser et de dif­fuser les résultats de ces années de travail, mais aussi de

mieux faire connaître ce site extraordinaire et de mettre en valeur la recherche africaine.



[20]

Le fleuve Gambie et le Saloum marquent les limites septentrionale et méridionale de cette aire mégalithique qui s'étend sur 120-150 km nord-sud et 250 km est-ouest, de Tambacounda à Kaolack.

Pr Hamady Bocoum, *chercheur à l'Ifan Cheikh-Anta-Diop, directeur du patrimoine culturel du Sénégal*

L'inscription des mégalithes de Séné­gambie sur la Liste du patrimoine mondial a été l'aboutissement d'un travail assidu qui a mobilisé, cinq ans durant, les experts sénégalais de la Direction du patrimoine culturel, gambiens du National Council for Arts and Culture et ceux que la CFU a bien voulu mettre à notre disposition. Mais, à travers les institutions, force est de reconnaître que le résultat obtenu, nous le devons surtout à l'exemplarité des relations que

les différents partenaires ont su tisser sur le terrain durant l'élaboration du « dossier ». À ce propos, si les équipes sénégalaises et gambiennes sont bien évidemment à féliciter pour avoir fait ce pour quoi elles sont rémunérées en tant que fonctionnaires du service public, rien n'engageait les équipes partenaires à s'affranchir des lourdeurs de la bureaucratie pour s'impliquer comme de véritables acteurs du dossier. Le « dossier » : voilà comment nous appelions tous la chose qui nous unissait, et pour l'accomplissement de laquelle chacun s'est dépensé sans compter ; nos partenaires de la Convention et, naturellement, les experts par eux

commis. Qu'il me soit donc permis de mettre à mal leur modestie pour dire merci à Francesco Bandarin, Lazare Eloundou et Marie-Noël

Tournoux au nom du Centre du patrimoine mondial, Isabelle Longuet au nom de la Convention et mes compagnons d'infortune, mais authentiques hommes de terrain – Roger Joussaume, éminent spécialiste des mégalithes, et Sébastien Moriset, l'homme-orchestre du « dossier ».



SYRIE

Villages antiques du nord de la Syrie: assistance préparatoire

La région des villages antiques du nord de la Syrie présente un intérêt considérable, tant sur le plan du patrimoine historique que du paysage et de l'environnement socioculturel. Toutefois, les changements rapides qui ont eu lieu dans les dernières années ainsi que le développement du tourisme menacent l'intégrité de ce paysage et des vestiges historiques qu'il contient.

Les autorités syriennes ont à plusieurs reprises demandé l'assistance de l'UNESCO en vue de leur protection et de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial. À cette fin, un certain nombre d'études ont été menées par la Direction générale des antiquités et des musées (DGAM), présentées

sous la forme d'une exposition à Damas et ayant fait l'objet d'une réunion internationale dès septembre 2001.

Le projet d'assistance technique à l'élaboration du dossier sur la Liste du patrimoine mondial a été lancé par la Convention France-UNESCO en 2005. La difficulté majeure de ce dossier résidait dans le fait d'appréhender ce territoire dans son ensemble, en lui reconnaissant une valeur non seulement archéologique, mais également paysagère – alors que le concept de paysage culturel n'existe pas dans la loi syrienne des antiquités et que, par conséquent, il n'existe aucun règlement qui permette la prise en compte d'un ensemble patrimonial à l'échelle d'un territoire.

Dans ce contexte, le travail a consisté avant tout à la définition des limites de huit « parcs » qui, par leur qualité et leur variété, constituent un échantillon de la richesse du massif calcaire. Ensuite, il a été imaginé un système de protection et de gestion qui autorise la sauvegarde du bien en accord

- [21] Jabal Zawiya Jeradeh
- [22] Wadi Martaoun
- [23] Qalaat Seman, Basilique Saint-Siméon-Stylite
- [25] Btirsal Jabal Zawiya



[21]



[22]



[23]



[24]



[25]



[26]

La connaissance de ces sites doit beaucoup aux travaux de Georges Tate, Professeur, directeur de la Mission archéologique franco-syrienne de Syrie du Nord, dont on regrette la disparition.

avec les impératifs de développement économique et touristique du pays : établissement des décrets de protection spécifiques pour les huit parcs, réflexion à l'échelon régional sur le développement territorial et ses enjeux, renforcement du département de gestion de la DGAM et encouragement à la création d'une structure de gestion sur le terrain. Cette phase du travail, qui se traduira dans l'établissement d'un plan de gestion et d'un plan d'action pour le site, est actuellement en cours ; vu sa complexité, elle requiert un engagement sur le long terme aux côtés des autorités syriennes.

Pr Maamoun Abdulkarim,
*Codirecteur de la mission archéologique
de Syrie du Nord, professeur
d'archéologie à l'université de Damas*



Les villages antiques du nord de la Syrie constituent un des ensembles archéologiques les plus extraordinaires au monde. Il s'agit de plus de 700 sites d'époque romaine et byzantine qui se trouvent dans une vaste région. Ils occupent un ensemble de plateaux calcaires connus sous le nom de massif calcaire.

L'intérêt de ces sites ne réside pas seulement dans leur nombre, mais aussi parce qu'ils sont dans un état de préservation exceptionnel. L'abandon des villages du massif calcaire à partir du VIII^e siècle et la solidité des édifices en pierre du massif calcaire ont garanti leur préservation.

Les « villes mortes » ou les villages antiques offrent un intérêt exceptionnel, car ils nous donnent une image précise, sur près de 2 000 km², de l'état des campagnes à la fin de l'Antiquité – alors que, pour cette époque, la quasi-totalité des vestiges conservés appartient à des villes.

La nomination des villages antiques du nord de la Syrie sur la Liste du patrimoine mondial aidera certainement à préserver les sites et le paysage antique dans cette région pour les générations futures. Car, depuis quelques années, cette région est menacée par la poussée démographique, et il est nécessaire de proposer un plan de gestion qui permette le développement de la région sur la base de la préservation du patrimoine culturel. C'est dans cette optique que nous voyons toute l'importance de ce projet de nomination de cette région sur la Liste du patrimoine mondial, dont l'équipe internationale et nationale de ce projet a mené un travail excellent.

MADAGASCAR

Forêts humides de l'Atsinanana, Madagascar: assistance préparatoire

Les forêts humides de l'Atsinanana sont des forêts pour la plupart primaires, donc très importantes pour le maintien des processus écologiques nécessaires et la survie de la biodiversité unique de Madagascar. En effet, en raison de sa séparation des autres masses terrestres, il y a plus de 60 millions d'années, les forêts humides de Madagascar abritent une flore et une faune qui ont évolué isolément. Or il se trouve que ces forêts, bien qu'ayant été reconnues essentielles à la sauvegarde de la biodiversité mondiale, n'étaient pas encore inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

Aussi, la présente assistance préparatoire a consisté à soutenir la préparation d'un dossier de nomination par la mise à

jour des plans de gestion des différents parcs nationaux considérés pour inscription. Ces activités ont ensuite été mises en œuvre sur le terrain à travers la mise en place de mesures et de ressources nécessaires à la bonne conservation, au suivi et au développement des sites.

Cette assistance préparatoire, financée dans le cadre de la convention France-UNESCO, était d'un montant peu élevé mais a permis de servir de levier pour obtenir des financements plus importants. Elle est, à cet égard, exemplaire du principe de l'effet de levier et de l'appui aux activités (qui sont



[28]

[27] Éducation des communautés aux valeurs du patrimoine mondial.



[27]





[30]



[31]



[32]

au cœur du mandat du Centre du patrimoine mondial) et de l'aide aux États parties dans l'optique de proposer des dossiers d'inscription pour des catégories de biens et des aires géographiques encore peu représentées.

Le travail, commencé en 2005, avait pour objectif de mettre à jour les plans de gestion de chacune des aires protégées sur un modèle identique, et de les intégrer en un plan de gestion général. Il s'agissait, dans un premier temps, d'effectuer un inventaire des données disponibles pour le dossier de nomi-

nation ainsi qu'un état des données manquantes, et de s'adresser aux institutions publiques et aux agences de conservation pour compléter ces données.

Le site en série des forêts humides de l'Atsinanana – qui comprend six parcs nationaux répartis le long des marges orientales de l'île et représente près de 40% de la surface des aires protégées à Madagascar – a été déposé en 2006 et inscrit en 2007 lors de la 31^e session du Comité du patrimoine mondial à Christchurch, en Nouvelle-Zélande.



[29]

Faune et flore
des forêts humides
de l'Atsinanana.



[33]

SÉNÉGAL

Saint-Louis du Sénégal: soutien à la conservation du patrimoine de la ville et à la coopération décentralisée avec Lille Métropole Communauté urbaine

Le centre historique de la ville de Saint-Louis est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis décembre 2000. Située entre les deux bras du fleuve, entre ciel et terre, l'île Saint-Louis est une des villes phares de l'histoire des périodes coloniales de l'Afrique de l'Ouest. Elle présente un ensemble architectural, urbain et paysager remarquable.

Après un appui apporté à l'élaboration du dossier d'inscription, à la demande du Sénégal, la Convention France-UNESCO s'est engagée dans un long processus de soutien pour la protection, la gestion et la mise en valeur du site. Cette aide s'est traduite également par un accompagnement technique à la coopération décentralisée entre la Ville de Saint-Louis et Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU).

Le défi consiste non seulement à élaborer les mécanismes de gestion, de suivi et de contrôle qu'exige un patrimoine exceptionnel, mais aussi à promouvoir un développement durable de la ville qui associe patrimoine, culture et projet local.

Les actions ont porté sur la mise en œuvre d'outils complexes pour la connaissance du site (inventaire du bâti réalisé dans le cadre de la coopération décentralisée entre Saint-Louis et LMCU avec l'école d'architecture de Lille), sa gestion (plan de sauvegarde) et le soutien institutionnel (maison du patrimoine). Elles ont également pris en compte les problématiques sociales des habitants de l'île, avec une opération pilote de microcrédits aux familles pour des projets associant activité économique et entretien de l'habitat. De même, en réponse aux demandes,





Le pont Faidherbe, Saint-Louis du Sénégal. [35]

l'assistance technique a été apportée aussi bien aux autorités nationales qu'à la municipalité. Aujourd'hui, l'enjeu, c'est de poursuivre la mise en valeur du caractère fluvial de la ville, de mettre l'accent sur les questions environnementales et la planification urbaine à une échelle large. Une des priorités est de renforcer la formation et de garantir un travail de coopération sur le long terme en assurant une bonne coordination entre les différents acteurs.



[36]



[37]



[38]

[36] Conservation et développement peuvent être compatibles, à condition d'intégrer harmonieusement les édifices modernes avec les valeurs patrimoniales d'un site. [37-38] La sauvegarde et le développement doivent s'appuyer sur une bonne identification des valeurs patrimoniales d'un site.

Lille Métropole Communauté urbaine

La coopération entre Saint-Louis et Lille Métropole en matière de stratégies de sauvegarde et de valorisation du patrimoine est représentative à plus d'un titre de l'évolution de la coopération décentralisée: le simple jumelage s'est progressivement transformé en une coopération multipartite. Un grand nombre d'acteurs du développement et de la coopération a été mobilisé et a permis d'engager un partenariat durable au profit du développement urbain intégré de la ville. Le programme de coopération établi entre les deux collectivités a reposé sur une démarche globale et cohérente d'appui à la gestion urbaine pour renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage locale et fournir des outils d'aide à la décision. Pour ce qui a trait au patrimoine, le programme a combiné des actions de sauvegarde et de valorisation, en partenariat étroit avec le Centre du patrimoine mondial. Lille Métropole a notamment mobilisé son expertise et celle de l'École d'architecture et de paysage de Lille en 2002 pour réaliser un inventaire architectural et urbain qui a nécessité quatre années de travail. À partir de cette base solide de recensement, les travaux pour l'établissement du plan de sauvegarde et de mise en valeur ont débuté, parallèlement à des actions de sensibilisation et de conseil aux habitants. La coopération décentralisée a permis d'accompagner utilement le développement d'outils de gestion de l'île et leur appropriation locale par des actions concrètes, et ce, dans le cadre d'une logique de projets privilégiant une gestion participative. Le défi est maintenant de permettre aux acteurs impliqués de gérer ensemble et durablement ce bien universel.



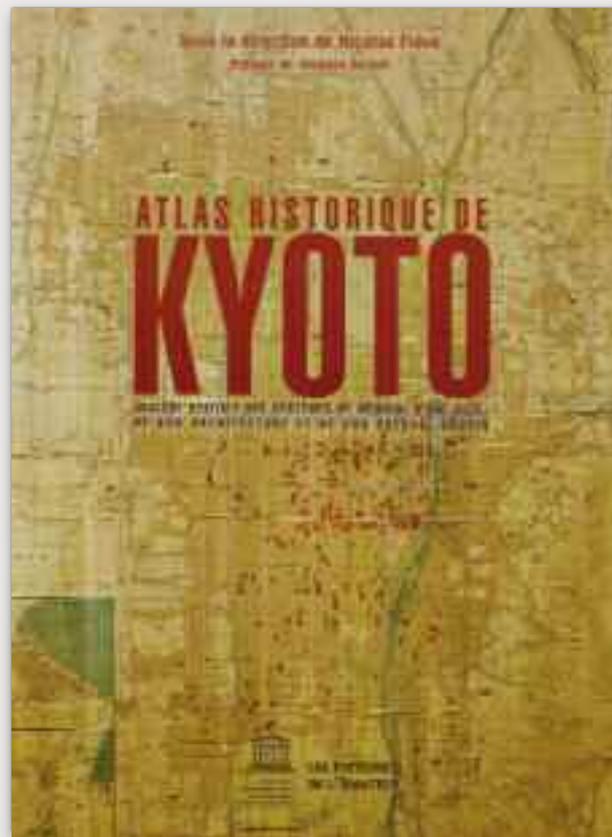
_JAPON

« Atlas historique de Kyôto Analyse spatiale des systèmes de mémoire d'une ville, de son architecture et de son paysage urbain »

Foyer de la culture japonaise depuis plus de mille ans, Kyôto a été la capitale de l'empire du Japon de sa fondation, au VIII^e siècle, jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Miraculeusement épargné par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, Kyôto retrace l'évolution de l'architecture japonaise en bois ainsi que l'art des jardins japonais et témoigne d'une forme unique d'interaction entre l'homme et la nature.

Dans le cadre du programme Villes d'Asie : patrimoine pour l'avenir, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a soutenu le programme de recherche sur les mutations urbaines de la ville de Kyôto, conduit par un groupe d'universitaires français et japonais qui s'intéressait aux phénomènes contemporains de développement de la ville de Kyôto, dont la situation est représentative de nombreuses villes d'Asie.

Ce projet de recherche sur les mutations du paysage urbain de Kyôto a été élaboré dans une perspective qui intègre la



[40]

22



[39]

[40] UNESCO, Nicolas Fiévé (sous la dir. de), *Atlas historique de Kyôto – Analyse spatiale des systèmes de mémoire d'une ville, de son architecture et de son paysage urbain*, UNESCO/ Les Éditions de l'Amateur, Paris, 2008, 528 pages.

[39] Vue de la rivière Kamo et du quartier commerçant de Sanjô-Kawaramachi.



[41]

[41] Les secteurs de site remarquable et de paysage naturel protégé.



[42]

[42] Sanctuaire Himukai daijingu à Kujōyama.

collaboration de plusieurs disciplines comme l'histoire, l'anthropologie, l'urbanisme et l'architecture. Il a permis d'aboutir à la rédaction de *l'Atlas historique de Kyōto – Analyse spatiale des systèmes de mémoire d'une ville, de son architecture et de son paysage urbain*, qui étudie l'histoire culturelle, politique, économique, sociale, religieuse, architecturale et urbaine de la ville à travers ses mutations spatiales. Cet outil de référence pointu pour la recherche en sciences humaines et sociales sur la ville de Kyōto étudie la place et le rôle que des biens culturels exceptionnels mais fragiles peuvent assumer dans la recomposition des nouveaux paysages urbains au sein des processus de modernisation de l'habitat traditionnel.

Vingt et un des chercheurs réunis par le projet ont vu leurs articles financés par la Convention France-UNESCO.

Élaboré sous la direction de Nicolas Fiévé, cet *Atlas*, paru en 2008, s'appuie sur des sources épigraphiques anciennes et modernes et comprend de nombreux documents d'archives jamais publiés ainsi que plus de deux cents cartes originales.



[43]

[43] Perspective du grand torii et de l'entrée principale du sanctuaire de Heian édifié pour la célébration en 1895 du 1100^e anniversaire du transfert de la capitale.

INDE

Hampi, Inde: accompagnement à l'élaboration du plan de conservation et de gestion

L'ensemble monumental de Hampi a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1986 et, depuis 1999, le site figurait sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Cette mesure avait été motivée par le démarrage de la construction de deux ponts suspendus qui dominaient l'environnement naturel et menaçaient l'intégrité du site par une forte augmentation du trafic de camions au travers du périmètre inscrit.

À la suite des recommandations de la mission conjointe UNESCO-ICOMOS de février 2000, les autorités indiennes ont entrepris un travail considérable en vue d'améliorer l'état du site et d'en assurer la conservation et la gestion. Il faut souligner qu'au début des années 2000, manquaient encore les éléments essentiels pour le suivi d'un plan de gestion, et notam-

ment des outils cartographiques pour distinguer clairement les zones constructibles et non constructibles, le plan cadastral, une réglementation pour encadrer les constructions et les interventions sur le bâti ancien... Il s'agissait donc d'entreprendre un travail sur le long terme : à la demande des autorités nationales, et en étroite collaboration avec le bureau de l'UNESCO de Delhi, la Convention France-UNESCO a mis à disposition un expert qui les accompagne régulièrement depuis l'année 2000.

Ces efforts ont abouti en juin 2006 au retrait du bien de la Liste du patrimoine en péril, lors de la 30^e session du Comité du patrimoine mondial à Vilnius. Ils ont permis, à travers l'approfondissement de la réflexion sur l'aménagement du territoire, l'élaboration des premiers éléments d'un plan d'urbanisme du site et sa mise en œuvre. Une expérience pilote d'approche spécifique du patrimoine architectural, urbain et paysager est en cours sur le plus ancien village.

Après l'effondrement du pont en cours d'achèvement, fin 2008, un autre lieu d'implantation, hors du site, est à l'étude.

24

[44] Le temple de Tiruvengalanatha conservé par les services de l'*Archaeological survey of India (ASI)*, voisine avec de vastes plantations agricoles, bananeraies et cocoteraies essentiellement.



[45] Pierres sculptées (XVI^e s.) témoignant de la longue tradition des bateliers sur le fleuve.



[46] Vue générale du site de Matanga Hill en direction du village de Hampi : Paysage naturel grandiose mêlant collines de rochers, plantation et architecture, traversé par la rivière.



[47]



[48]



[49]

[47] Le gopura du temple de Virupaksha marque fortement de sa silhouette le paysage du site et témoigne de son caractère sacré. [48] Le temple de Virupaksha, monument vivant et haut lieu de pèlerinage sur le site, attire un nombre considérable de fidèles tout au long de l'année. Cette fréquentation est bien supérieure à celle des touristes. [49] Exemple d'architecture vernaculaire d'un des villages. Les savoir-faire en matière de charpente et de sculpture sur bois sont encore extrêmement vivants.

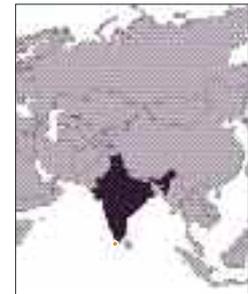
Paul Trouilloud, *architecte en chef des Bâtiments de France, chef du Service départemental d'architecture et du patrimoine des Yvelines, architecte urbaniste en chef de l'État, ministre de la Culture et de la Communication, Dapa*

Si la notion de « paysage culturel » a un sens, Hampi est directement concerné. Vaste site de 42 km² inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, aux qualités paysagères exceptionnelles, il abrite les vestiges archéologiques majeurs de ce qui fut la capitale du dernier grand royaume hindou et l'une des plus grandes villes du monde au XVI^e siècle. C'est également un site vivant avec 29 villages et une activité agricole qui couvre une grande partie du site. Haut lieu de pèlerinage pour les Hindous, le site accueille 800 000 touristes par an et a vocation à devenir une destination majeure de l'Inde du Sud. L'évolution du site est rapide,

et les menaces principales résident dans la faiblesse des outils de planification et de gestion du site. L'approche du site est complexe, car elle doit prendre en compte des échelles très différentes. Les questions cartographiques se sont révélées essentielles, et l'image satellite a été associée aux relevés topographiques traditionnels pour bâtir les premiers outils. La coopération a permis l'assistance à l'élaboration d'un premier document général d'urbanisme couvrant l'ensemble du site (*master plan*). L'approche urbaine indienne, très assujettie à un zonage des utilisations du sol, a pu être sensibilisée à une prise en compte des logiques et structures urbaines. De même, l'approche patrimoniale essentiellement focalisée sur l'architecture monumentale, à travers les services de l'archéologie, s'est élargie à l'habitat vernaculaire grâce à une expérience pilote conduite sur l'un des villages. La prise en compte des dimensions paysagères, encore

balbutiante, mérite un investissement accru.

La gestion des autorisations d'urbanisme et le conseil architectural ont pu être progressivement pris en charge par une unité technique au sein de l'autorité locale. Dans un contexte pourtant très différent, les méthodologies françaises en matière d'urbanisme et de gestion des espaces sensibles se révèlent pertinentes. Ces outils suscitent un intérêt fort auprès de nos interlocuteurs – et la France, qui bénéficie d'une excellente image dans ces domaines, se doit de les faire connaître. La coopération est ici un échange réciproque fructueux, sachant que la collaboration, très étroite, avec le bureau de l'UNESCO New Delhi est essentielle au processus.



TÉMOIGNAGE

LAOS

Luang Prabang, Laos : soutien à la conservation et gestion de la ville

La ville de Luang Prabang a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en décembre 1995. Située dans le nord montagneux du Laos, au confluent du Mékong et de la rivière Khan, Luang Prabang est l'ancienne capitale royale d'un des royaumes du Laos. La valeur universelle exceptionnelle du site repose sur le lien étroit entre le cadre bâti et l'environnement naturel ainsi que sur la juxtaposition d'une trame urbaine laotienne – architecture vernaculaire en bois – et d'une trame orthogonale caractéristique de l'urbanisme de l'ère coloniale.

Un programme de sauvegarde et de développement du site a été mis en place dès 1996 avec l'appui de la ville de Chinon et de la Région Centre dans le cadre de la coopération décentralisée. Soutenu par plusieurs partenaires (au premier rang desquels l'Agence française de développement et l'Union européenne), ce programme a permis de créer une entité de gestion du site patrimoine mondial, la Maison du patrimoine, de

[50] Le site de Luang Prabang est situé sur une péninsule entre le Mékong et son affluent la Nam Khan, dans les montagnes du nord du Laos.



[51] Une ville à vocation religieuse, abritant de nombreuses pagodes.



[52] Les venelles réhabilitées dans le cadre du projet de restauration urbaine financé par l'AFD : améliorer les conditions de vie dans le secteur protégé.

réaliser des actions de restauration et de rénovation urbaine (voirie, aménagement, restauration du bâti, drainage, rénovation des zones humides) et de mettre en place un plan de sauvegarde et de mise en valeur du site protégé (PSMV).

Le développement touristique que connaît la ville depuis l'inscription et la forte croissance économique et démographique engage à travailler à une échelle plus vaste que le site inscrit et à aborder les questions sociales, économiques et environnementales. Afin de soulager les pressions sur le cœur historique et de favoriser un développement équilibré du site et de sa région, deux démarches complémentaires ont été engagées.

- Une démarche de planification du développement urbain et d'aménagement du territoire à l'échelle périurbaine : définition d'un Schéma de cohérence territoriale (Scot) avec une réflexion sur les usages et les fonctions de la ville.

• Une démarche de préservation de l'environnement naturel et de l'habitat humain et d'appui au développement des zones rurales (échelle bassin versant de la Nam Khan): projet éco-vallée de la Nam Khan. Cette démarche pourrait aboutir à la création d'une réserve de biosphère dans le bassin versant de la Nam Khan (UNESCO / programme Man and Biosphere). Ce projet, que la Convention France-UNESCO accompagne depuis ses débuts, offre un référentiel en terme méthodologique (rénovation urbaine sur des sites du patrimoine mondial) comme en termes de modèle de coopération (coopération multilatérale associant l'UNESCO, les collectivités locales et les bailleurs de fonds).



[53]

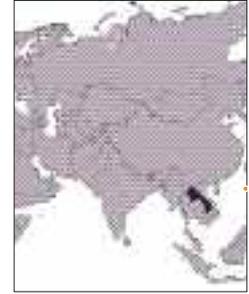
[53] La quête quotidienne des bonzes : un rituel religieux encore vivace mais déstabilisé par l'essor touristique.



[54]

[54] Les zones humides de Boua Kang Bung restaurées avec l'appui de l'Union européenne : réhabiliter le poumon vert de la ville et lui redonner une valeur d'usage pour les habitants.

Michel Brodovitch, *architecte des bâtiments de France, Conseil général des Ponts et Chaussées*



Luang Prabang a connu de profondes mutations depuis son inscription. Bien au-delà du travail de restauration, c'est une nouvelle ville qui s'est créée autour d'une idée partagée des éléments qui en font sa valeur : valeur d'usage et valeur patrimoniale indissociablement liées. Le défi est de ne pas tomber dans le piège qui consisterait à vouloir à tout prix faire référence à un état supposé d'origine. Cet état d'origine, bien que restitué à partir des éléments conservés sur le site, nous l'avons surtout construit ensemble par ce travail de tous depuis plus de dix ans. La ville s'est réalisée par une série d'échanges entre des cultures et des populations. Le travail de restauration urbaine engagé s'inscrit dans ce même processus d'évolution. Le cadre défini par les autorités, sur proposition des techniciens que nous sommes, ne prend toute sa valeur que dans la transcription qui en est faite par les habitants. C'est en ce sens que le projet de conservation et de mise en valeur de Luang Prabang me paraît constituer une réussite par :

- des réalisations qui ont conservé l'échelle du site, sans figer la ville ;
 - des restaurations exemplaires, qui ont permis de retrouver des savoir-faire et de réhabiliter l'image de ces édifices aux yeux des habitants ;
 - des aménagements de voiries adaptés qui concilient usage technique et embellissement urbain ;
 - un encadrement des aménagements et des projets par la Maison du patrimoine, dont les liens ne cessent de se renforcer avec les autres services.
- De nouvelles demandes apparaissent ; elles doivent être analysées sans crispation sur le passé. Nous protégeons aujourd'hui les solutions que nos prédécesseurs ont apportées à des problèmes nouveaux en leur temps.

Actions
2

_Projets **thématiques**

28

[55] Région de Mopti, Mali, en période de basses eaux : au cœur du delta intérieur du fleuve Niger, un paysage culturel façonné par le fleuve.





[56]

La mise en œuvre des projets thématiques qui intègrent la réflexion sur le patrimoine dans une approche plus large telle que le développement territorial et urbain, la réalisation des Objectifs du Millénaire définis par les Nations unies, la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités au niveau des États et des collectivités locales partenaires sont une priorité de l'UNESCO.

Il s'agit de projets particulièrement ambitieux, qui ont comme objectif d'appréhender le patrimoine et la culture dans leur sens le plus large et qui demandent une coordination entre spécialistes issus de différents milieux professionnels. Un des objectifs de ces projets est de mettre en synergie différentes Conventions internationales signées par les États sous l'égide de l'UNESCO : la Convention du patrimoine mondial, la Convention sur la diversité culturelle, la Convention sur le patrimoine immatériel... Les partenaires français y contribuent en développant des actions expérimentales à long terme, en intervenant sur des volets spécifiques (tels que les inventaires du patrimoine, la conservation urbaine, la gestion des paysages) et, à travers ces actions, en contribuant systématiquement à la formation des professionnels.

Plus récemment, le Centre du patrimoine mondial a développé une réflexion sur les paysages urbains historiques, afin d'aider le Comité et la communauté internationale à faire face au nouveau défi en matière de développement, de mise en valeur des villes et de conservation urbaine. À cette fin, l'UNESCO va élaborer une nouvelle Recommandation internationale. L'expérience française peut enrichir le débat de la communauté internationale sur cette question et, en retour, bénéficier de cette réflexion thématique novatrice.

Dans le domaine du patrimoine naturel et des paysages culturels, les travaux en cours conduits par l'UNESCO ont incité la France à mener une réflexion sur l'agropastoralisme dans le bassin méditerranéen.



[55]



[57]

NIGER-LOIRE

Niger-Loire : gouvernance et culture

Le projet Niger-Loire : gouvernance et culture, coordonné par la Convention France-UNESCO, cofinancé par la Commission européenne, a été lancé au Mali en novembre 2007, dans le prolongement des réflexions engagées dès 2004 sur la valorisation du delta intérieur du fleuve Niger au titre de paysage culturel. Ce territoire constitue un réservoir culturel et naturel riche d'un patrimoine exceptionnel (plusieurs sites patrimoine mondial, un site Ramsar). Les nombreuses communautés qui l'habitent (éleveurs peuls, pêcheurs bozos...) ont développé des pratiques, des modes de production et d'aménagement de l'espace adaptés aux milieux. Cet équilibre entre l'homme et son environnement est aujourd'hui compromis.

Sur le fleuve pèsent de nombreuses menaces environnementales, liées en particulier aux épisodes répétés de sécheresse dans le Sahel et aux pressions des activités humaines dans les zones urbanisées, aboutissant à une pollution des milieux aquatiques ou à une réduction de la ressource halieutique. Encore très peu aménagé, le fleuve Niger va connaître, dans les années

à venir, de profondes mutations liées aux aménagements hydrauliques (barrages et seuils), prévus notamment en Guinée, qui vont changer sa morphologie et les conditions de vie des populations qui l'habitent.

Le projet s'inscrit dans une démarche de valorisation des ressources environnementales et culturelles liées au fleuve. Il cible les collectivités locales riveraines du fleuve Niger – lesquelles sont amenées, dans le cadre de la décentralisation, à prendre en charge la gestion de l'eau et de l'assainissement – et vise à renforcer les capacités des élus et des techniciens à travers des actions de formation. Le projet a également pour objectif de mieux connaître les ressources culturelles liées au fleuve (inventaire culturel sur le patrimoine matériel et immatériel), d'explorer les comportements des populations riveraines vis-à-vis de la ressource en eau (enquête anthropologique) et l'impact sur le fleuve des activités humaines (pêche, agriculture, élevage, construction). Le projet vise enfin, plus globalement, à sensibiliser les populations riveraines à la sauvegarde du fleuve et à contribuer à la réappropriation culturelle du fleuve à travers des activités éducatives ou artistiques.

Le projet, d'une durée de trois ans, s'appuie sur une coopération entre le Niger et la Loire, mobilisant les collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée, les

30

[58] La grande mosquée à Djenné : le site patrimoine mondial de Djenné est situé sur le Bani, un affluent du fleuve Niger.



[58]

[59] À Bamako, la prolifération des végétaux flottants due à la pollution des milieux aquatiques entrave la navigation.



[59]



[60]



[61]



[62]



[63]

universités et les établissements techniques, la Mission Val de Loire, animatrice du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial : il constitue en ce sens l'expérience la plus aboutie à ce jour de « coopération de fleuve à fleuve ».

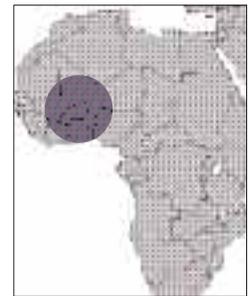
[60] Le village de Tongorongo, dans la région de Mopti : une architecture vernaculaire en lien direct avec le fleuve. [61] À Bamako, l'usage de teintures chimiques est devenu un problème environnemental et de santé publique. [62] Dans la région de Mopti, la construction de pinasses est un savoir-faire reconnu. [63] L'extraction de sable, un travail de force dont l'impact à long terme sur le fleuve demeure mal connu.

Adama Sissouma, *directeur national des collectivités territoriales du Mali*

Le projet Niger-Loire : gouvernance et culture a été conçu en étroite collaboration avec la Direction nationale des collectivités territoriales (DNCT) et l'Association des municipalités du Mali (AMM). Il cible en priorité les collectivités locales riveraines du fleuve Niger, qui assurent la gestion, l'équipement et l'exploitation des équipements hydrauliques dans le cadre de la décentralisation. De ce fait, la gestion de l'eau du fleuve ne peut être une entreprise relevant uniquement de l'État.

Ce projet va contribuer, dans le cadre de la gestion décentralisée de l'eau, d'une part à préserver les potentialités socio-économiques du fleuve, à protéger la diversité biologique de l'écosystème fluvial et à lutter contre les nuisances du fleuve. D'autre part, il va permettre de faire de la coopération entre collectivités un levier qui amène l'ensemble des forces vives des collectivités riveraines à prendre la mesure de leurs rôle et responsabilité. La dimension culturelle est également importante, car nous retenons du projet que le patrimoine est un porteur de développement. Il faut aussi savoir que pour une gestion efficace

de l'eau du fleuve, il faut avoir un cadre politico-juridique adéquat qui puisse permettre la mise en réseau des collectivités. Ce cadre va permettre un réel partage de responsabilités entre collectivités territoriales et riveraines du Niger et une mobilisation des ressources financières et humaines autour du projet Niger-Loire. Avec cette approche, les populations ne seront plus vues comme de simples administrés, mais plutôt comme des acteurs à part entière dans la gestion de leur environnement.



INTERRÉGIONAL

Gestion durable du patrimoine mondial pour la réduction de la pauvreté

Les politiques de préservation du patrimoine urbain, lorsqu'elles sont dissociées des stratégies de développement, peuvent entraîner une marginalisation des populations les plus pauvres. Les contraintes induites par les dispositifs réglementaires, en l'absence de mécanismes d'accompagnement, entraînent des phénomènes d'exclusion de certaines catégories de population. De même, le développement touristique stimule la spéculation immobilière et déstabilise le tissu commercial local en menaçant les services destinés à la population locale (écoles, commerces de proximité...). L'érosion du pouvoir d'achat des habitants et la transformation de leur milieu de vie traditionnel les poussent souvent à l'exode.

C'est dans ce contexte que le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a lancé en 2002 un projet intitulé Gestion durable du patrimoine mondial pour la réduction de la pauvreté. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres lancé en 2002 par le directeur général de l'UNESCO en vue de la sélection



[64] À Djenné, Mali, comme dans d'autres sites du Patrimoine mondial, la gestion des déchets est une question centrale, pour les populations comme pour l'essor touristique de la ville.



[65]



[66]



[67]

de projets intersectoriels sur le thème de l'élimination de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. Il vise à promouvoir une démarche intégrant conservation du patrimoine et développement durable et à explorer des mécanismes d'accompagnement des populations.

Cinq sites ont été sélectionnés parmi ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (ou sur la liste indicative) : Porto-Novo (Bénin), Saint-Louis (Sénégal), les six villes-canaux (Chine), Luang Prabang (Laos) et Georgetown (Guyana). Pour chaque site, des études de terrain ont été menées dans des quartiers tests afin d'explorer notamment le profil socio-économique des habitants et l'état du foncier. Sur cette base, des opérations ont été montées : mise en place d'un fonds d'aide aux habi-

tants pour la réhabilitation de leur logement, formation à des activités génératrices de revenus, mise en place d'une taxe sur le tourisme, sensibilisation à travers les écoles. Ces actions, réalisées à petite échelle, s'inscrivaient dans une dynamique engagée par d'autres programmes en cours sur les mêmes sites (projets portés par l'Union européenne, de la Banque mondiale ou de la Banque interaméricaine de développement; accords de coopération décentralisée).

La CFU a apporté un appui méthodologique à ce projet intersectoriel, à travers une expertise économique et juridique fournie par la Caisse des dépôts et consignations (mise en place d'un fonds d'aide, taxe sur le tourisme).

[68] Porto-Novo, Bénin, quartiers Accron et Gbecon : le tissu vernaculaire est très dégradé.



[68]

[69-70]

La restauration des zones humides a permis d'assainir ces milieux et de leur redonner une fonction économique pour les habitants. Le maintien des savoir-faire traditionnels est également un enjeu économique.



[69]

[71] Saint-Louis, Sénégal : un dispositif expérimental associatif microcrédit et subvention à la réhabilitation a permis aux habitants des quartiers Sud de développer des activités génératrices de revenu.



[70]



[73]



[71]



[72]

AFRICITÉS

Renforcement des capacités des collectivités locales africaines dans le domaine de la protection et mise en valeur du patrimoine

Depuis 2003, à l'occasion de l'organisation d'une session spéciale sur le patrimoine lors du Sommet Africités 3 (Yaoundé, décembre 2003), le Partenariat pour le développement municipal (PDM) et l'UNESCO ont entrepris une collaboration visant à faire entrer la problématique du patrimoine dans les préoccupations des municipalités africaines.

La Convention France-UNESCO, avec le soutien du Sénat français et la collaboration de plusieurs partenaires, a donc travaillé à la définition d'un projet de renforcement des capacités des collectivités locales africaines dans ce domaine, qui se déroule par étapes et se poursuit actuellement.

Le livre *Patrimoine culturel & développement local – Guide à l'attention des collectivités locales africaines*, conçu à la demande des élus, a été élaboré et coédité avec CRATerre-Ensang en 2006. Il a été présenté et distribué lors d'une nouvelle session spéciale sur le patrimoine organisée au cours d'Africités 4 (Nairobi, septembre 2006). À cette occasion, les élus ont souligné l'importance primordiale de la formation à l'attention des décideurs mêmes ainsi que des techniciens municipaux, et ont demandé à l'UNESCO d'élaborer et de mettre en œuvre des formations à la gestion des ressources patrimoniales et culturelles.

La première étape pour réfléchir à une stratégie globale de formation et aux modalités de sa mise en place a consisté en une réunion de trois jours à Paris en septembre 2007. Ces journées



[76]

ont permis de faire se rencontrer des acteurs essentiels dans le domaine du patrimoine et de l'urbanisme et des collectivités locales en Afrique, d'évaluer leurs complémentarités et de faire le point sur les attentes de chacun par rapport aux formations à mettre en place.

Sur la base des résultats de ces rencontres, une phase pilote de deux ans (2008-2009) a été lancée pour la mise en œuvre des formations. La CFU et le PDM, rejoints depuis 2008 par l'Association internationale des maires francophones (AIMF), sont les maîtres d'ouvrage de ce projet, avec l'assistance technique de CRATerre-Ensang.

La première formation a eu lieu du 18 au 21 novembre 2008 à Porto-Novo et a réuni des élus du Bénin, du Togo et du Burkina Faso. Ce séminaire de sensibilisation a été organisé conjointement avec l'atelier des directeurs du patrimoine culturel du programme Africa 2009 et a été accueilli à l'École du patrimoine africain (EPA). En 2009, des formations sur base nationale sont prévues au Mali et en Mauritanie.

Un projet a été déposé auprès de l'Union européenne, avec l'AIMF pour chef de file, et devrait permettre de développer notamment l'activité pour les trois ans à venir.

[74] Le manuel *Patrimoine culturel et développement local* a été publié en septembre 2006.



[74]



[75]



[77] Koutammakou, le village des Batammariba, « ceux qui façonnent la terre ».



[78][79]

Jean-Michel Moulod, *maire de Grand-Bassam, Côte d'Ivoire*

A l'occasion du sommet Africités 2003 à Yaoundé, au cours duquel j'ai fait ma communication sur le thème « Grand-Bassam : ville culturelle, ville patrimoine », j'ai perçu la nécessité d'intégrer la notion de patrimoine culturel au cœur de tous les projets de développement durable de ma cité. Car la culture, source de réconciliation et de paix, participe inéluctablement au dynamisme économique non seulement d'un pays, mais également de la localité. Ainsi donc, dans le souci de conservation et de valorisation de ce riche patrimoine historique

et architectural de la ville de Grand-Bassam, il importe d'accorder une place de premier plan à sa protection par des actions concrètes de réhabilitation, de restauration, de sauvegarde, mais aussi de formation des élus locaux qui ont la gestion quotidienne du bien. C'est pourquoi j'ai participé activement à l'important séminaire de renforcement des capacités des collectivités locales du 18 au 21 novembre 2008 à Porto-Novo, au Bénin, avec les directeurs du patrimoine culturel. Cette rencontre a permis d'harmoniser les points de vue patrimoniaux des collectivités locales et a été enrichissante pour les élus africains présents et leurs collaborateurs en charge

du patrimoine. De telles rencontres méritent d'être renouvelées au bénéfice des premiers magistrats des sites.

C'est le lieu de remercier tous les responsables des différentes structures impliquées – notamment l'Association internationale des maires francophones (AIMF), le Partenariat pour le développement municipal (PDM), la Convention France-Unesco (CFU), CRATerre-Ensag, l'École du patrimoine africain (EPA) qui ont facilité cette formation.



TÉMOIGNAGE

MAGHREB

Inventaires du patrimoine culturel : une action coordonnée pour les pays du Grand Maghreb

L'identification et l'inventorisation sont des opérations fondamentales pour la protection et la gestion du patrimoine. L'UNESCO – dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial (1972) et de la plus récente Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2005) – encourage les États parties à établir des inventaires de leurs biens.



[80]



[81]



[82]

[82] Algérie, ruines romaines de Tipasa.

Ce domaine a été abordé par la Convention France-UNESCO à plusieurs reprises par le passé – notamment en appui à quelques pays africains (Dakar, 2003) – et fait l'objet actuellement d'un projet sur l'ensemble des pays du Maghreb.

En effet, le bureau de l'UNESCO de Rabat a été saisi plusieurs fois par les États de la région pour apporter un appui à la réalisation des inventaires dans la sous-région (Mauritanie, Algérie, Maroc, Tunisie et Libye). Une analyse de la situation a fait ressortir la nécessité pour ces pays partageant un patrimoine comparable et un contexte général assez semblable de procéder à une action collective au lieu d'un travail individuel et séparé au sein de chacun d'entre eux.

La première étape de ce travail a été l'organisation (conjointement par l'UNESCO et par la Commission européenne dans le cadre du programme Euromed Heritage), en décembre 2008, d'un atelier international qui a réuni une trentaine de participants représentant les directions du patrimoine de onze pays méditerranéens. L'analyse des situations locales et les évolutions institutionnelles récentes en matière d'inventaire ont permis aux participants de décrire les situations nationales sur la production de données, la mise en forme de l'inventaire et les orientations stratégiques de l'outil inventaire. À l'issue des débats, une série de recommandations, notamment sur la formation, la législation et la coopération internationale, a été élaborée de manière collective. Puis une dernière journée a été dédiée plus spécifiquement au travail de l'UNESCO afin de jeter les bases des actions futures et de la mise en œuvre des recommandations dans les cinq pays du Grand Maghreb.

L'ambition est de lancer, en 2009-2010, des opérations pilotes. Le travail se poursuivra par des chantiers thématiques communs.



[83]



[85]



[84]



[86]



[87]

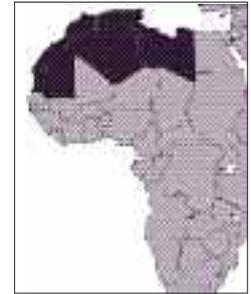
[83] Algérie, Casbah d'Alger. [84] Mauritanie, Tichitt : une maison ancienne abandonnée. [85] Maroc, ville historique de Meknès. [86] Tunisie, Kairouan : grande mosquée, site archéologique et cimetière islamique. [87] Maroc, ville historique de Meknès.

Mohamed Ould-Khattar,
*spécialiste de programme, bureau
de l'UNESCO à Rabat, Maroc*

La Convention France-UNESCO est un excellent outil de coopération qui a permis de mener dans une relative souplesse et beaucoup d'efficacité nombre d'actions pertinentes, dont j'ai été le témoin direct, pendant plusieurs années tant en Afrique subsaharienne que dans les pays du Maghreb. Ces actions ont principalement porté sur le domaine de l'inventaire, dans lequel la France a mis en partage une expérience et une expertise

mondialement reconnues. La mobilisation de plusieurs départements français et la mise à disposition de moyens humains et matériels au service de la coopération multilatérale via l'UNESCO a ainsi permis des avancées significatives dans cette étape cruciale de tout travail sur le patrimoine que constitue l'inventaire. Toutes les actions menées par la CFU au Sénégal, au Cameroun, en Éthiopie et au profit des pays du Maghreb sont venues en réponse aux attentes de ces pays et de leurs professionnels du patrimoine culturel, dont les préoccupations et les choix ont toujours été pris en compte.

Les partenariats ainsi développés donnèrent lieu à des échanges fructueux et mutuellement avantageux entre les professionnels des pays bénéficiaires et les experts français mis à disposition dans le cadre de la CFU. De solides relations professionnelles et amicales y ont puisé leur source, à l'avantage de la coopération internationale au service de la gestion, de la protection et de la valorisation du patrimoine mondial.



INDE

Soutien à la politique de conservation des villes historiques en Inde

Depuis 2006, la Convention France-UNESCO appuie le bureau de l'UNESCO de Delhi, qui, conjointement avec les autorités indiennes, a pris des initiatives en faveur de la sauvegarde des centres historiques en Inde. Le pays connaît une évolution économique rapide et des transformations profondes qui ont un effet majeur sur la configuration du territoire : multiplication des infrastructures routières et industrielles, accroissement urbain, etc. La question de la conservation des centres historiques revêt donc un caractère d'urgence. C'est dans un tel contexte que l'UNESCO a proposé de créer une commission sur le patrimoine ainsi qu'un réseau des villes historiques en Inde et a invité des partenaires français (l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés ainsi que le Centre des hautes études

38



de Chaillot) à tisser des liens et à élaborer des actions de coopération qui convergent vers cet objectif.

En septembre 2006 a eu lieu à Jaipur, pour lancer un réseau de villes historiques, un séminaire à l'issue duquel une dizaine de villes indiennes ont signé une charte d'engagement ; un appel a été lancé à d'autres villes indiennes pour participer à cette initiative et, aujourd'hui, le réseau compte une demi-douzaine de membres.

Un voyage d'étude a été organisé en France en septembre 2008, pour les représentants de neuf villes indiennes, des élus et des techniciens, qui ont fait escale à Paris, Rennes, le Val de Loire, La Rochelle et Bordeaux. La finalité de la mission était de montrer des exemples d'aménagement et de planification intégrée où le patrimoine est pris en compte comme une composante essentielle du site urbain. Ces exemples portaient aussi bien sur le logement et les équipements publics que sur les espaces publics ou les transports.

La délégation indienne a été très intéressée par les différents exemples présentés et les échanges engagés avec les villes françaises ; elle a fait part de son souhait de poursuivre ces échanges de réseau à réseau et d'envisager des coopérations techniques avec les villes rencontrées.

L'enjeu pour l'UNESCO est aujourd'hui de continuer à jouer le rôle de facilitateur et de permettre au réseau de villes indiennes de grandir en autonomie.

Minja Yang, ancienne directrice du bureau de l'UNESCO à New Delhi, et ancienne directrice adjointe du Centre du patrimoine mondial

Le dixième anniversaire de la mise en œuvre de la Convention France-UNESCO est l'occasion pour moi de célébrer les efforts continus de la France et de l'UNESCO pour démontrer que « la culture compte », qu'elle peut être au service d'une stratégie de développement fondée sur la culture.

Par cet accord-cadre que j'ai eu le plaisir de mettre sur pied et de coordonner jusqu'en 2006, j'ai eu la chance de voir fructifier des coopérations et des échanges entre professionnels de profils et de cultures très différents, mais animés des mêmes passion et ténacité à convaincre.

Car il est parfois possible d'aller contre le courant et de sauver les patrimoines fragiles, trop souvent condamnés à laisser la place à des projets ni ambitieux ni audacieux, mais qui ont pour eux d'être dans l'air du temps et d'obéir aux modèles économiques dominants.

Tout l'enjeu est bien là. Non, la conservation du patrimoine ne crée pas des mausolées mortifères, élitistes et trop chers à entretenir, comme le clament ses détracteurs. C'est au contraire un extraordinaire

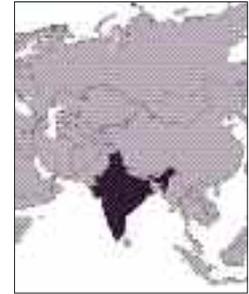
levier, qui couvre des champs de compétence multiples (économie, science, éducation, culture, communication) et qui peut être un réel facteur de renforcement d'un lien social et de développement économique à la fois aux niveaux local et national lorsqu'il est réellement intégré dans des politiques audacieuses et cohérentes.

À partir de 2006, en Inde, alors que j'étais directrice du bureau de l'UNESCO de New Delhi, nous avons travaillé avec le gouvernement fédéral, différents États et plusieurs villes à mettre en place un réseau de villes du patrimoine vivant afin de faire fructifier une approche qui prenne en compte le patrimoine comme partie intégrante de l'aménagement urbain et des territoires.

Grâce aux experts mis à disposition dans le cadre de la Convention France-UNESCO, l'UNESCO a pu s'impliquer dans de nombreux projets concernant des villes historiques et travailler avec des réseaux de villes comme l'Association des villes historiques de Chine, l'Association des villes historiques de Turquie et instaurer le Réseau des villes historiques indiennes.

L'expérience des villes françaises dans le domaine de la conservation

et la mise en valeur du patrimoine urbain contribue à la stratégie de l'UNESCO afin d'« humaniser les villes » pour un futur durable.



À l'occasion de ce dixième anniversaire, je souhaite exprimer ma profonde gratitude aux ministères français, à leurs experts ainsi qu'à toutes les universités et associations de France qui ont apporté un soutien à l'UNESCO et qui l'apporteront à l'avenir.

TÉMOIGNAGE

39



[88-90] New Delhi. [91] Hampi.

Le bureau régional de l'UNESCO a, conjointement avec les autorités indiennes, pris des initiatives en faveur de la sauvegarde des centres historiques en Inde. Le pays connaît une évolution économique rapide et des transformations profondes qui ont un effet majeur sur la configuration du territoire : multiplication des infrastructures routières et industrielles, accroissement urbain, etc. La question de la conservation des centres historiques revêt donc un caractère d'actualité et d'urgence.

[91]

1999
2009

Liste des projets soutenus ou mis en œuvre

Les projets sont classés ci-dessous par régions puis par pays (dans l'ordre alphabétique), et suivis des projets transfrontaliers. Les dates indiquées correspondent aux années de programmation et de réalisation.

Les [chiffres] renvoient aux pages de cet ouvrage, lorsque les projets y sont cités. Les [lettres] renvoient aux illustrations.

Afrique et océan Indien

Afrique du Sud : Gestion du parc naturel de Santa Lucia et du parc mixte du Drakensberg, 2001-2002. Assistance technique et assistance préparatoire. [a]

Angola : Stratégie pour la préservation des sites d'art pariétal, 1999-2000. Assistance préparatoire et soutien à la stratégie globale.

Bénin, Ouidah : La Route de l'Esclave et **Porto-Novo** : Préparation du dossier d'inscription de la ville, 1999, 2000, 2001, 2002. Assistance préparatoire, analyse de faisabilité. Soutien à la coopération décentralisée avec la Ville de Lyon, France.

Bénin : Soutien à l'École du patrimoine africain (EPA) de Porto-Novo, 2001-2004. Assistance technique et pédagogique, module de formation à distance.

Cameroun : Revitalisation de l'Inventaire national des biens culturels, 2002-2003. Assistance technique.

Centrafrique : Assistance préparatoire à l'inscription de la forêt et des campements résidentiels de référence Pygmées Aka de la République Centrafricaine, 2007-2008. Assistance préparatoire.

Côte d'Ivoire

• Préparation du dossier de nomination de Grand-Bassam et renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine, 2007-2009. Assistance préparatoire.

• Aide au diagnostic. Étude de faisabilité de l'inscription des îles Ehotilé, 2008. Soutien aux missions d'urgence. Assistance préparatoire.

Éthiopie, Tiya : Extension du site, 1999. Assistance préparatoire.

Éthiopie : Aide à la revitalisation de l'Inventaire national des biens culturels mobiliers et immobiliers, 2001. Assistance technique. [b]

Île Maurice : Séminaire sur la sensibilisation et la présentation des Listes indicatives, 2002. Assistance

préparatoire et soutien à la stratégie globale. Participation d'experts. [c]

Madagascar, Ambohimanga : Préparation du dossier d'inscription, 1999, Assistance préparatoire du dossier inscrit en 2001. [d]

Madagascar : Préparation d'un plan de gestion intégré pour un ensemble de sites de forêts tropicales proposé au patrimoine mondial, 2003-2004. Assistance préparatoire à l'inscription. Site naturel en série inscrit en 2007.

Mali : Fleuve et patrimoine. Niger-Loire : gouvernance et culture. Soutien au développement local via la valorisation des ressources culturelles fluviales, 2004-2009. Coopération de fleuve à fleuve, entre le Niger et la Loire. Assistance technique, appui institutionnel et ingénierie de projet pour répondre à l'appel à projets de l'UE sur la capacité sur l'eau. [30]

Niger, Agadez : Assistance préparatoire à l'élaboration du dossier d'inscription et du plan de gestion.



Sénégal, Saint-Louis : Préparation du dossier d'inscription, 1999. Assistance préparatoire. Soutien à la conservation du patrimoine de la ville et à la coopération décentralisée avec Lille Métropole Communauté urbaine, 2001-2008. Assistance technique et appui à la coopération décentralisée. Élaboration d'un inventaire, élaboration d'un plan de conservation. [20]

Sénégal : Appui à l'élaboration des inventaires et de la mise en valeur du patrimoine national et inventaire du patrimoine bâti de Dakar, 2003-2005. Assistance technique et méthodologique pour l'élaboration d'un inventaire national du patrimoine.

Sénégal & Gambie : Préparation à l'inscription des sites mégalithiques transfrontaliers, 2000-2001. Assistance préparatoire à l'élaboration du dossier d'inscription. Site inscrit en 2006. [14]

Sénégal : Publication d'un ouvrage sur les sites mégalithiques de Ségambie. Promotion de la recherche africaine en archéologie, 2007-2009. Assistance technique à la publication. [e]

Togo : Assistance préparatoire à l'inscription de Koutammakou, le pays des Batammariba, 2002. Assistance préparatoire. Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2004. [f]

Projets transfrontaliers Afrique et océan Indien

- Séminaire sur la gestion des biens naturels transfrontaliers. Rencontre de Durban, Afrique du Sud, 2000-2003. Assistance technique.

- Séminaire de sensibilisation à la Stratégie globale dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien, Madagascar, 2001-2002. Participation d'experts. Assistance préparatoire et technique.

- Séminaire sur la stratégie globale en Afrique de l'Ouest, Niger, Niamey, 1999. Assistance préparatoire, 2001-2002. Participation d'experts. Assistance préparatoire et technique.

- Sommets Africités, Cameroun, Yaoundé (Africités 3, 2003) et Kenya, Nairobi (Africités 4, 2006), 2003-2009. Assistance technique et participation aux Sommets Africités. Appui institutionnel et soutien aux collectivités africaines. Élaboration d'un manuel sur le patrimoine et le développement. Élaboration de formations pour les élus et techniciens. Ingénierie de projet pour répondre à l'appel à projets de l'Union européenne sur la formation à l'attention des collectivités.

- Développement et test d'un module de formation sur l'évaluation et la gestion des risques en Afrique (mise en œuvre dans le cadre du suivi d'Africités), 2008-2009. Assistance technique.

Amérique latine et Caraïbes

Argentine, Buenos Aires : Villa Ocampo, 2000. Assistance technique et diagnostic.

Bolivie, Potosi : Création d'un musée sur le site archéologique et minier, 2001-2002. Assistance technique. [g]

Brésil, Recife : Préparation d'un atelier sur la gestion du site inscrit au patrimoine mondial.

Chili : Élaboration d'un dossier d'inscription et d'un plan de gestion des mines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura, 2002-2003. Assistance préparatoire. Site inscrit en 2005. [h]

Colombie : Université de Manizales, mission pour les cours de formation sur la gestion du patrimoine culturel, 2000-2001. Assistance technique et renforcement des capacités.

Mexique : Atelier régional sur le patrimoine matériel et le développement économique et social, 2002. Renforcement des capacités. [i]

Salvador : Site de Joya de Cerén, atelier pour la mise en place de plans de gestion touristique sur ce site et les sites mayas d'Amérique centrale, 2005-2007. Assistance technique et diagnostic pour la mise en place d'actions pilotes.



[e]



[f]



[g]



[h]



[i]



[j]



Venezuela : Soutien à l'élaboration et à la mise place de mécanismes de gestion pour la ville de Coro et de son port. [j]

Projets transfrontaliers Amérique latine et Caraïbes

- Stratégie globale : Soutien au séminaire sur les sites archéologiques de la Caraïbe. Atelier de Saint-Domingue, 2003, et de la Martinique, 2004. Assistance préparatoire et technique.



[k]

- Soutien au programme Sirchal pour la conservation et le développement des villes d'Amérique latine, 1999-2006.

Ateliers structurants à Ciudad Bolívar, Venezuela; Paramaribo, Surinam; San José, Costa Rica, Xochimilco, Mexique, Saint-Domingue. [k]



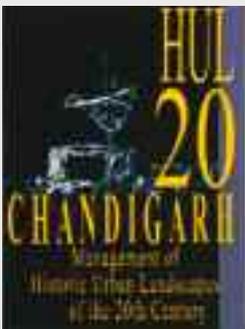
[l]

- Soutien à la réalisation de la version quadrilingue (anglais, espagnol, français et portugais) du glossaire Sirchal selon des orientations stratégiques de l'UNESCO sur le patrimoine culturel. Assistance technique, renforcement des capacités.



[m]

- Risques majeurs et patrimoine archéologique dans les Caraïbes. Séminaire de la Martinique, 2008. Assistance technique, envoi d'expert.



[n]

- Pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela), cours-ateliers de formation aux nouvelles techniques de gestion du patrimoine culturel, 2000. Renforcement des capacités, formation.

Asie et Pacifique

Bangladesh : Temple de Paharpur, protection et conservation du décor pariétal en terre cuite, 2003-2004. Assistance technique. [l]

Cambodge : Soutien à l'élaboration du dossier d'inscription et du plan de sauvegarde et de mise en valeur du temple de Preah Vihear, 2005-2008. Assistance préparatoire. Site inscrit en 2008.

Cambodge, Angkor : Commémoration de dix ans de coopération, Comité international de coordination d'Angkor, 2003. Communication et mise en valeur.

Chine, royaume de Wu : Six villes fluviales. Gestion, développement et conservation des villes, 1999-2002. Assistance préparatoire. Coopération de réseau de villes Chine-France.

Chine, université de Tongji : développement d'un système d'information géographique (SIG), 2000. Assistance technique et formation.

Corée du Nord, Koguryo : Tombes de Koguryo, 2000-2002. Assistance préparatoire, assistance technique.

Inde : Mise en valeur du Darjeeling Himalayan Railway, 2003-2005 et 2008. Assistance technique. [m]

Inde, Hampi : Assistance technique pour la préservation du site, 2003-2009. Aide à l'élaboration d'outils de conservation et de planification qui a permis le retrait du site de la Liste du patrimoine mondial en péril. [24]

Inde : Soutien à la création d'un réseau de villes historiques en Inde, 2006-2009. Coopération de ville à ville. Conservation du patrimoine et développement urbain. Assistance technique. [38]

Inde, Bénarès : Étude de faisabilité d'une inscription, 2007. Soutien à l'élaboration d'une coopération fleuve Gange-fleuve Rhône avec la Maison du Rhône de Givors.

Inde : Atelier sur la conservation urbaine et aide à la mise en place d'un plan de gestion pour la ville de Chandigarh, 2007. Assistance technique. [n]

Japon, Kyôto : Élaboration d'un atlas historique de Kyôto. Étude des processus de modernisation de l'habitat dans le contexte d'une ville historique, 2000. Soutien à la recherche et à la publication. [22]

Kirghizistan, lac d'eau tiède Issyk Kul : assistance préparatoire à l'inscription d'un paysage culturel, 2003.

Laos, Luang Prabang : Soutien à l'élaboration du dossier d'inscription et de sauvegarde et mise en valeur

de la ville de Luang Prabang, 1995-2009. Coopération décentralisée avec la ville de Chinon. Assistance préparatoire et technique. Publication de la brochure *Dix ans de coopération décentralisée Chinon-Luang Prabang pour le patrimoine et le développement*, 1995.

Pakistan, Lahore : Quartier des Jardins de Shalimar. Coopération Lahore-Nancy, 2001. Soutien à l'élaboration d'une coopération de ville à ville. Mission d'expert.

Thaïlande : « Humaniser Bangkok », amélioration de l'espace public et revitalisation du centre historique, 1999. Assistance technique.

Vietnam, Hué : Appui à la restauration et revitalisation de la vieille ville, 1999-2002, 2004, 2008. Assistance technique. Publication d'une plaque sur le patrimoine urbain, 1999. Avec la ville de Lille et le Conseil général du Nord-Pas-de-Calais. [o]

_Projets transfrontaliers **Asie et Pacifique**

- Pacifique central projet pour le patrimoine mondial, 2002-2004.

- Kiribati, îles Cook. Assistance préparatoire en vue d'un dossier de nomination sériel sur la biodiversité des atolls et de leur environnement maritime, 2002-2004.

_États arabes

Algérie : Sauvegarde et développement de la Vallée du M'Zab et de ses cinq ksours fortifiés : El Atteuf, Bou Noura, Beni Isguen, Melika et Ghar-daïa, 2002-2004. Assistance technique.

Algérie, Béjaïa : Conservation et mise en valeur de la ville historique, 2003-2004. Assistance technique. [p]

Algérie, Tlemcen : Chantier école sur le patrimoine, 2004. Action structurante. Formation.

Algérie, Constantine : Conservation et préservation de la ville, 2004. Assistance technique. Soutien à la coopération décentralisée Constantine-Grenoble.

Maroc, ksar d'Aït-Ben-Haddou : Appui technique au Centre de conservation et de réhabilitation du patrimoine architectural des zones atlantiques et sub-atlantiques (Cerkas) pour la mise en œuvre d'un plan de gestion, 2008.

Maroc, oasis du Sud : Mission d'évaluation et de diagnostic pour l'élaboration d'un dossier d'inscription et la mise en place d'un plan de tourisme et de développement, 2009.

Mauritanie, Ouadane, Chinguetti, Tichit et Qualâta : Évaluation et réhabilitation des villes historiques. Schémas directeurs, 2001-2004.

Syrie : Villages antiques de Syrie du Nord : élaboration d'un dossier d'inscription et de mécanismes de protection, 2001-2009. Assistance préparatoire.

Syrie, Damas : Atelier sur l'aménagement urbain, le développement durable et l'investissement touristique dans le quartier nord de la vieille ville, 2002-2004.

_Projet transfrontalier **États arabes**

- Séminaire sur les inventaires du patrimoine culturel au Maghreb, 2006-2009. [q]

_Europe

Albanie : Berat. Atelier sur la restauration et la conservation du centre historique de la ville, 1999. [r]

Arménie : Musée de Shirak, 2002. Assistance technique, aide d'urgence.

Europe de l'Est : Gestion de la propriété privée dans les centres historiques des pays européens en transition, 1999-2001. Assistance technique, étude.

Italie, Cinque Terre : Participation d'un expert à un séminaire sur le guide de gestion des paysages culturels, 2000-2002. [s]

Lettonie, Riga : Conseil pour la sauvegarde, la gestion et le développement de la ville, 2003-2008. Expertise et soutien à la coopération décentralisée Riga-Lyon-Bordeaux. [t]



[o]



[p]



[q]



[r]



[s]



[t]



Russie, Moscou : Restauration de la basilique Basile-le-Bienheureux, 1999. Assistance technique. [u]

Turquie, Istanbul

• Mise en valeur du patrimoine et requalification urbaine. Soutien à la Maison du patrimoine, 1999-2004. Assistance technique. [v]

• Conférence internationale sur la résistance des bâtiments historiques aux séismes et publication en ligne des actes de la de la Conférence, 2000-2002. Assistance technique, renforcement des capacités.

Kosovo : Soutien à la restauration de la cathédrale du Christ-Sauveur à Prizren, 2006-2009.

_Multirégional

Interrégional

• Participation au 30^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, atelier à Urbino et congrès virtuel UNESCO au Sénat français, 2002-2003.

• Sénégal, Bénin, Laos, Chine, Guyane : Assistance à la mise en place d'un fonds d'aide aux habitants pour la réhabilitation du logement dans le cadre du projet de l'UNESCO

Patrimoine et réduction de la pauvreté, 2003.

• France, Allemagne, Argentine, Belgique, Inde, Japon, Suisse : Assistance préparatoire au montage d'un dossier de nomination thématique et transfrontalier de l'œuvre de Le Corbusier, 2004.

• Assistance au projet de création d'un réseau mondial des forêts du patrimoine mondial, Nancy, France, 2003-2004. [x]

• « Travaux publics et patrimoine », séminaire sur les ponts, Paris, 2005-2008.

• Mise en valeur et conservation des sites. Soutien aux collectivités territoriales françaises et étrangères dans la mise en place et le suivi des coopérations décentralisées, 2006-2009.

• Soutien à la formation internationale à la gestion et l'administration des sites du patrimoine mondial. Formation Ensam/Cluny, université de Dijon, 2006-2008.

• Fleuve et patrimoine, capitalisation des expériences menées, 2005-2009.

• Terra 2008, 10^e atelier sur la conservation et la protection du patrimoine bâti en terre, Bamako, Mali. Soutien au programme du patrimoine mondial sur l'architecture en terre, 2008-2009. Assistance technique et participation d'experts.

• Tourisme et sites du Patrimoine mondial : accueil d'un séminaire international d'experts à la Saline d'Arc-et-Senans (France), mars 2008.

• Suivi du mémorandum de Vienne. Orientations et recommandations pour la conservation et le développement des paysages urbains historiques.



[u]



[v]



[x]

Informations

<http://whc.unesco.org/fr/cfu>

Point de vue de l'él

La vocation de la Convention France-UNESCO est de soutenir des interventions précises, concrètes, sur des sites patrimoniaux, à la demande de l'UNESCO. Il s'agit d'apporter des réponses à des besoins locaux, de faire face à des situations très diverses et très vives – parfois urgentes – qui exigent plus que de la technicité : une réflexion sur les modes opératoires, sur la méthode et les relations entre acteurs.

On comprendra ainsi que l'approche requise n'est pas exclusivement institutionnelle, mais surtout professionnelle et relationnelle. Nous sommes loin d'un accord par lequel des moyens seraient à disposition via un fonds en dépôt traditionnel. À partir d'expériences de terrain, nous avons voulu, du côté français comme du côté UNESCO, marquer notre volonté d'actions communes par une convention dont le premier objet est de rassembler les ministères, des collectivités locales et les acteurs concernés, d'impliquer des personnes très motivées et de pérenniser une démarche. Voilà l'esprit qui nous a guidés depuis l'origine. Au cours du temps, le nombre des acteurs et le champ des interventions ont crû, pour intégrer les enjeux du développement des territoires (gestion de l'eau et de l'assainissement, maîtrise de l'espace agricole...). Le réseau des intervenants continue de s'enrichir régulièrement. À travers ces organismes et les réseaux qu'eux-mêmes constituent, c'est un nombre considérable de personnes compétentes et motivées qui se sont mises à la disposition de l'UNESCO pour intervenir de façon ciblée en faveur du patrimoine, dans un souci de suivi et de prise en compte des « effets de suite ».

La nature des interventions a aussi évolué : depuis les missions ponctuelles, strictement techniques, touchant au patrimoine bâti, nous nous sommes préoccupés d'actions plus globales liées à la gestion complexe des patrimoines urbains ou naturels. C'est à cette occasion que nous avons assisté à la montée en puissance du réseau des Villes et des Régions comme acteurs de la coopération décentralisée. L'UNESCO a pu prendre la mesure et apprécier cette mobilisation des villes françaises, souvent liées à d'autres villes européennes avec l'aide de l'Union européenne, de l'Agence française de développement, pour inscrire en continu dans des sites fragiles des actions où la défense et la mise en valeur des patrimoines deviennent aussi un combat contre la pauvreté.

Yves Dauge

*Sénateur d'Indre-et-Loire (Région Centre), maire adjoint de Chinon
Membre du comité mixte de coordination de la Convention France-UNESCO
Président de l'Association nationale des Biens français du patrimoine mondial*

Partenaires de la CFU

La Convention France-UNESCO n'existe que grâce à la présence active et volontaire de ses partenaires, qui soit accompagnent l'ensemble des programmes, soit interviennent sur des actions précises requérant leurs compétences. Hormis les signataires directs de la CFU, il faut citer ainsi l'ensemble de ceux qui travaillent avec l'UNESCO dans le cadre de la Convention. À travers ces partenariats, nous essayons de mobiliser sur les priorités de l'UNESCO tant les institutions nationales que la société civile française.

Nous tenons à remercier ici tout particulièrement les responsables des institutions qui ont permis à ce programme de voir le jour ainsi que les correspondants dans chaque ministère qui ont contribué à soutenir l'UNESCO dans la mise en valeur et la protection du patrimoine. Nous remercions le Ministère de l'Écologie de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, pour la mise à disposition de personnel.

UNESCO

> Secteur de la culture

- Centre du patrimoine mondial
- Division des objets culturels et du patrimoine immatériel

> Secteur des sciences

- Secteur des sciences sociales et humaines
- Secteur des sciences exactes et naturelles
- Division des sciences écologiques, Programme MAB
- Division des sciences de l'eau, Programme hydrologique international (PHI)
- Secteur des relations extérieures et de la coopération

Bureaux hors siège d'Apia, de Bamako, Bangkok, Brazzaville, Dakar, Dhaka, Hanoi, La Havane, Nairobi, New Delhi, Pékin, Port-au-Prince, Quito, Rabat, Téhéran, Venise, Yaoundé

FRANCE

> Ministère des Affaires étrangères

- Délégation permanente française auprès de l'UNESCO
- Commission nationale française pour l'UNESCO
- Direction générale de la mondialisation, du développement et des Partenariats

- Sous-direction de la diversité culturelle et du patrimoine mondial
- Sous-direction des échanges scientifiques et de la recherche
- Mission de la gouvernance démocratique
- Culture France

> Ministère de la Culture et de la Communication

- Délégation au développement et aux affaires internationales
- Département des affaires européennes et internationales
- Direction de l'architecture et du patrimoine
- Mission des actions européennes et internationales
- Inspection générale de l'architecture et du patrimoine
- Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France
- Services départementaux de l'architecture et du patrimoine

> Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire

- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
- Sous-direction de la qualité et du cadre de vie

- Secrétariat général, haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité
- Direction générale de la prévention des risques
- Conseil général des Ponts et Chaussées
- > **Ministère délégué au Tourisme**
 - Mission des affaires internationales
- > **Agence française de développement (AFD) et Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)**
- > **Caisse des dépôts et consignations (CDC)**
- > **Agences d'urbanisme du Chinonais, de Saint-Étienne, de Lyon, de Bordeaux**
- > **Fédération des parcs naturels régionaux**
 - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
 - Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- > **Maison du fleuve Rhône**
- > **Musée du quai Branly (arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques)**
- > **Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)**
- > **Centre national de la recherche scientifique (CNRS)**
 - Centre d'études Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge
 - Centre d'études cité, territoire, environnement et société
 - Laboratoire de paléoenvironnement et paléobiosphère
 - Institut parisien de recherche : architecture, urbanistique, société
- > **Cité de l'architecture et du patrimoine – Centre des hautes études de Chaillot (Cedhec)**
- > **Conseils régionaux des régions Centre, Pays de la Loire, Rhône-Alpes**
- > **Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés (Anvpah/VSS)**
- > **Association internationale des maires francophones**
- > **Cités Unies France**
- > **Communes d'Angers, Arles, Bordeaux, Chinon, Grenoble, La Rochelle, Le Havre, Lille, Lyon, Nancy, Rennes**
- > **Lille Métropole Communauté urbaine**
- > **Syndicat mixte interrégional Mission Val de Loire**
- > **Institut national du patrimoine (INP)**
- > **Observatoire de la Chine contemporaine**
- > **Écoles d'architecture de Grenoble (Centre international de la construction en terre – CRATerre), Lille, Nancy, Bordeaux**
- > **École d'Avignon**
- > **Université François-Rabelais de Tours, Université catholique de l'Ouest (UCO)**
- > **Universités de Provence et de Bourgogne**
- > **Centre national d'enseignement à distance (Cned)**
- > **Ensam Cluny**
- > **Icomos France**
- > **Fondation Le Corbusier**
- > **Association des amis d'Angkor (AAA)**
- > **Association Tilmece**
- > **Académie de l'eau**

Nos remerciements s'adressent enfin à toutes les institutions et organismes des pays bénéficiaires des projets : services ministériels (directions nationales du patrimoine culturel, directions de l'environnement et de la nature, direction de l'hydraulique...), collectivités territoriales, universités et instituts de formation, experts, ONG et acteurs de la société civile. Ils ont, chacun à son niveau et dans ses champs d'expertise, contribué à la réussite des projets et fait émerger un réseau de compétences et de solidarités en faveur du patrimoine.

Remerciements

Nous remercions en premier lieu Françoise Rivière, sous-directeur général pour la Culture, Francesco Bandarin, directeur du Centre du patrimoine mondial, Kishore Rao, directeur adjoint du Centre du patrimoine mondial et Catherine Colonna, ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'UNESCO, Yves Dauge, sénateur d'Indre-et-Loire, et Michel Clément, directeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Nous tenons tout particulièrement à remercier Eva Caillart, première secrétaire pour la France de la Convention France-UNESCO pour le patrimoine de 1997 à 2003, Minja Yang, première secrétaire pour l'UNESCO de la convention de 1997 à 2005, ancienne directrice adjointe du Centre du patrimoine mondial et ancienne directrice du bureau de l'UNESCO à New Delhi, Mounir Bouchenaki, ancien sous-directeur général pour la culture, Gadi M Gomezulu, Laurent Levi-Strauss, de la Division du patrimoine culturel ; Walter Erdelen, Sous Directeur général, Secteur des Sciences ; Pierre Sané, Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines, ainsi que Jean Musitelli, ambassadeur, délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO de 1997 à 2002, premier président du Comité mixte de coordination, puis Jean Guéguinou et Joëlle Bourgois, qui lui ont succédé, ainsi que François Barré et Wanda Diebolt, anciens directeurs de l'Architecture et du Patrimoine, Yves Saint-Geours, Bruno Delaye, Claude Blanchemaison, Philippe Étienne, anciens directeurs généraux de la Coopération internationale et du Développement au ministère des Affaires Étrangères et Européennes ; Catherine Bersani, Inspecteur général de l'Équipement au Conseil général des Ponts et Chaussées ; Christiane Baret, Jean-Marc Michel, anciens directeurs de la Nature et des Paysages ; François Delarue, Alain Lecomte, anciens directeurs généraux de l'urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, au ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire ; Jean-Michel Severino, Directeur Général de l'Agence Française de Développement, Michel Jacquier, Directeur exécutif Directeur des opérations, Emmanuelle Lachaussée, Agence Française de Développement ; Jacques Pelissard, Jacques Auxiette, Association des maires de France, Laurent Jabeuf et Caroline Tissier, Association internationale des maires francophones et la Région Centre et la Région Pays-de-Loire pour leur important engagement en qualité de fondateurs de la CFU et de participants actifs.

Nos remerciements vont également à Réjane Hervé, Stéphane Duclos, Sol Suffern-Quirno, Chloé Campo de Montauzon, Jehanne Phares, Laurent Bruel et Céline Nicolas, qui ont fait partie de la première équipe du secrétariat, et à Jim Williams, secrétaire de la CFU pour l'UNESCO de 2005 à 2007.

Nous remercions les membres des ministères français qui contribuent aux activités de la CFU : Catherine Bergeal, Francine d'Orgeval, Véronique Dez, Brigitte Favarel, Francine Gibaud, Isabelle Hurdubae, Danièle Sénagout, Philippe Démeron, Bruno Favel, Jacques Faye, Pierre Lanapats, Jacques Lemarec, Olivier Mourareau, Jean-François Seguin, Lionel Vignacq ainsi que Daniel Baillon, de la Commission française pour l'UNESCO.

Nous remercions pour leur engagement personnel, notamment : Elisabeth Blanc, Anne-Marie Cousin, Suzanne Hirshi, Chéhrazade Nafa, Marilyse Ortiz, Cathy Savourey, Christian Barillet, Franck Braemer, Michel Brodovitch, Pierre Clément, Alain Coulon, Bruno Delas, Felipe Delmont, Niels Devernois, Daniel Duché, Jean-Michel Galley, Thierry Joffroy, Léo Orellana, Valery Patin, Olivier Poisson, Gilles Ragot, Daniel Roussel, Bernard Toulrier, Dominique Tremblay, Paul Trouilloud, Jacky Vieux, Vincent Rotgé, Bernard Wagon.

Nous souhaitons aussi remercier les membres de l'UNESCO des différents secteurs, en particulier les chefs d'unités et les membres du Centre du patrimoine mondial ainsi que les services administratifs et financiers de l'UNESCO et des ministères et institutions partenaires qui ont permis par leurs conseils et leur suivi actifs la mise en œuvre des activités. Nos pensées vont en particulier aux administrateurs du Secteur de la Culture et du Centre du patrimoine mondial, ainsi qu'à Akio Arata, Isabelle de Billy, Soraya Elie, Nathalie Gagnon, Yasmina Kassim, Deolinda Ribeiro, Nathalie Valanchon.

Que soient remerciés enfin ceux qui ont directement contribué, à titres divers, à cette publication, les membres du Centre du patrimoine mondial, les photographes et les auteurs des témoignages, et en particulier Catherine Dumesnil, délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO, qui a beaucoup œuvré en faveur de la Convention France-UNESCO.

